



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de la Nièvre

Commune de **Garchy**

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des paragraphes I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral **N°** 2011-P-119 **du** 25/01/2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn :

Situation PPRn	Date	Aléa	Élément générateur	Document de référence	Consultable sur internet
----------------	------	------	--------------------	-----------------------	--------------------------

3. Situation de la commune au regard d'un plan ou plusieurs de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt :

Situation PPRt	Date	Effet	Élément générateur	Document de référence	Consultable sur internet
----------------	------	-------	--------------------	-----------------------	--------------------------

Approuvé	28/12/2010	Technologique	Entreprise ARDI SA	Néant	Oui
----------	------------	---------------	--------------------	-------	-----

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité :

zone Ia zone Ib zoneII zone III non

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

PPRt ARDI SA : Cartographie du zonage réglementaire

Date de dernière mise à jour de la fiche :



Parcelles cadastrées B140, B143, B868, B873 et B898

Site ARDI



Zone rouge (R) d'interdiction stricte



Préfecture de la Nièvre

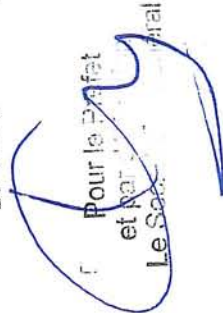
PPRT ARDI - Commune de Garchy

Zonage réglementaire

DDT 58 / SSPR / CPR
 Décembre 2010
 Sources : BD CARTO
 _IGN Paris 2006
 _Reproduction interdite

Vu pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Nevers, le 28 DEC. 2010

Le Préfet



Pour le Préfet
et par le Secrétaire
Le Secrétaire Général

Michel PAILLISSÉ